Fabien Meret

expert-comptable - commissaire aux comptes

SCOP ARTEFACTS

Siège Social : 108 Rue de Bourgogne

45000 ORLEANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2017

« Ce rapport contient 17 pages »

Commissaire aux Comptes

Fabien MERET

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Statuant sur les comptes annuels
Au 31 décembre 2017

55, boulevard de Châteaudun - B.P. 90605 - 45016 ORLEANS Cedex 01
☎ *02 38 68 01 87* - Fax : 02 38 54 06 54 - E-Mail : fmeret@bidault-richard.fr
115, rue de la Bissonnerie 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE ☎ 02 38 55 09 93
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Orléans

SCOP ARTEFACTS
au capital social de 1 725 €
Siège social : 108 Rue de Bourgogne
45000 ORLEANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SCOP ARTEFACTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous n'avons pas d'élément particulier à porter à votre connaissance. Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Ces appréciations ne constituent pas une opinion sur des éléments des comptes pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par vos dirigeants.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orléans, le 13 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

Fabien MERET

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 406	1 406		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag	3 687	1 490	2 197	2 934
Autres immobilisations corporelles	27 203	20 557	6 646	3 157
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 761		1 761	1 761
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 739		7 739	7 739
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	41 797	23 454	18 343	15 592
Stocks				
Matières premières et autres approv.	1 713		1 713	1 713
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	295 062	6 003	289 059	203 315
Fournisseurs débiteurs	7 640		7 640	5 154
Personnel	442		442	1 439
Etat, Impôts sur les bénéfices	57 415		57 415	33 969
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	11 903		11 903	13 093
Autres créances	167 984		167 984	160 848
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement	61		61	61
Disponibilités	46 813		46 813	96 152
Charges constatées d'avance	5 663		5 663	4 707
TOTAL ACTIF CIRCULANT	594 697	6 003	588 694	520 450
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	636 493	29 457	607 036	536 042

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	**1 725**	**1 600**
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	**1 625**	**1 625**
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	**55 905**	**35 562**
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	**39 387**	**50 857**
Subventions d'investissement	**1 967**	**2 395**
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**100 609**	**92 039**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	**2 948**	**825**
Provisions pour charges	**117 936**	**68 530**
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**120 884**	**69 355**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	918	668
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	**918**	**668**
Emprunts et dettes financières diverses	**3 030**	**1 120**
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**54 520**	**98 794**
Personnel	27 674	10 030
Organismes sociaux	67 900	70 604
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	77 832	59 081
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	**173 407**	**139 716**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	**7 640**	**3 060**
Autres dettes	**127 325**	**86 785**
Produits constatés d'avance	**18 704**	**44 506**
TOTAL DETTES	**385 543**	**374 648**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**607 036**	**536 042**

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	1 487 636	1 029 647
Subventions d'exploitation	169 991	316 234
Autres produits	102 012	28 215
Total	**1 759 639**	**1 374 096**
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises		-302
Variation de stock (m.p.)		-181
Autres achats & charges externes	396 456	396 456
Total	**396 456**	**395 973**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	17 402	8 939
Salaires et Traitements	942 886	664 049
Charges sociales	229 388	174 153
Amortissements et provisions	126 957	72 046
Autres charges	6	2 300
Total	**1 316 640**	**921 486**
RESULTAT D'EXPLOITATION	46 544	56 637
Produits financiers		1
Charges financières	1 084	157
Résultat financier	**-1 084**	**-155**
RESULTAT COURANT	45 459	56 481
Produits exceptionnels	12 077	6 235
Charges exceptionnelles	18 149	11 859
Résultat exceptionnel	**-6 072**	**-5 624**
RESULTAT DE L'EXERCICE	39 387	50 857

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ARTEFACTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 607 036 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 39 387 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 57 415 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat se décompose comme suit
- les honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes : 3 600€

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	1 406			1 406
Immobilisations corporelles	24 842	6 048		30 890
Immobilisations financières	9 500			9 500
Total	35 748	6 048		41 797
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	1 406			1 406
Immobilisations corporelles	18 750	3 297		22 047
Immobilisations financières				
Total	20 157	3 297		23 454
ACTIF NET				18 343

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		6 048		6 048
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		6 048		6 048
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 553 849 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 739		7 739
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	295 062	295 062	
Autres	245 385	245 385	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 663	5 663	
Total	**553 849**	**546 110**	**7 739**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 150
Etat - produits à recevoir	1 745
Divers - produits à recevoir	880
Total	**3 775**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 725,00 euros décomposé en 69 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	**64**	**25,00**
Titres émis pendant l'exercice	**5**	**25,00**
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	**69**	**25,00**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	**69 355**	**120 884**	**69 355**		**120 884**
Total	**69 355**	**120 884**	**69 355**		**120 884**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		**120 884**	**69 355**		
Financières					
Exceptionnelles					

Cette année la SCOP ARTEFACTS a changé sa méthode de comptabilisation, si le résultat du coopérateur après partie variable provisionnée, après interessement et après mutualisation reste supérieur à 0, il convient de comptabiliser une provision pour salaire. Cette provision liée aux salariés s'élève à 68 530 € au 31.12.2016

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 385 543 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	918	918		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 030	3 030		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 520	54 520		
Dettes fiscales et sociales	173 407	173 407		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 640	7 640		
Autres dettes (**)	127 325	127 325		
Produits constatés d'avance	18 704	18 704		
Total	**385 543**	**385 543**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-1 910			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	34 309
Banque - Intérets courus à payer	918
Dettes provis. pr congés à payer	5 176
Charges sociales s/congés à payer	2 064
Total	**42 467**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	5 663		
Total	5 663		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	18 704		
Total	18 704		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat et impôts sur les bénéfices

Eléments imputables à un autre exercice

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	
Taux Normal – 28 %	
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	57 415
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recrutement, de reconstitution du fonds de roulement.